

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS CHAPPAIS Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Éditeur-Propriétaire.

Feuilleton du COURRIER DU CANADA 13 Juin 1888 - No 92

LES Travailleurs de la Mort

—Un bain est préparé pour vous, madame, lui dit elle, ensuite le docteur Hals et l'abbé Fulda vous attendront au salon. —C'est donc bien vrai, je suis sauvée? —Vous êtes du moins arrivée à Idria, madame. Agnès se laissa docilement conduire au bain, puis la pensée de revoir Carlo lui rendant le désir de lui plaire encore, elle se coiffa avec soin, mais sans poudre. Alors seulement Zinga lui montra le costume que le docteur avait donné ordre d'acheter pour elle. Agnès secoua la tête en le regardant. —L'excellent cœur! fit elle, mais il s'est trompé... —N'est ce pas, madame? Aussi, j'ai deviné, moi... L'héroïque femme du comte Alberti qui va s'envelopper avec lui dans le gouffre d'Idria ne doit point porter cette toilette qui lui rappellerait le luxe de la vie passée, il faut que femme d'un mineur, elle s'habille comme les compagnies de ces infertés. —C'est cela! C'est cela! dit Agnès; procure toi ce costume, Zinga, le plus vite possible, mon enfant. —Le voici... répondit la Zingarelle. Agnès se jeta dans les bras de la pauvre Bohême. —Si Dieu permet que nous redévenions heureuses, tu ne me quitteras jamais. —Dans ce temps là, madame, vous n'avez pas besoin de moi, tandis que maintenant je me fais un bonheur et un devoir de vous rester fidèle. Jadis quand vous m'offrites d'habiter près de vous, je refusai; je me sentais des ailes comme un oiseau sauvage, mais depuis... Oh! depuis j'ai vu assez de scènes terribles, et j'ai reçu assez de coups de couteau dans le cœur pour que je souhaite cacher ma vie près de ceux qui veulent bien m'aimer. —Zinga, répondit Agnès avec douceur, les habitudes vagabondes de ton enfance sont l'excuse de tes fautes... Je ne me souviens pas que tu aies jamais fait le mal... Ce que je sais, Zinga, c'est que je te dois la vie de Carlo, et la liberté de me dévouer à son malheur. —Oh! vous êtes bonne comme un ange! s'écria la Gitane. —D'ailleurs, reprit Agnès, je me suis juré de continuer l'œuvre de Carlo. Pendant son séjour dans les souterrains et les grottes de Carniole il avait commencé à t'instruire de tout ce que la Catarina n'avait pu t'apprendre; le reste, je te l'enseignerai, Zinga; après avoir fait de toi une fille réservée et laborieuse, j'en ferai une chrétienne. Tandis qu'elle parlait de la sorte la comtesse Alberti revêtit le pauvre costume des compagnes des ouvriers d'Idria; puis calme, et presque souriante, le visage reposé et les regards brillants, elle rejoignit dans le salon le docteur et l'abbé Fulda. Tous deux laissèrent échapper un cri de surprise, Mais le prêtre comprit plus vite que le savant, et il dit d'une voix émue à la comtesse: —Dieu vous bénisse et vous garde, ma fille! —Parlez moi de Carlo, dit la jeune femme en se rapprochant de Bethlen Hals. —Votre vie achèvera de lui rendre le courage. Le manque de nouvelles le jetait dans une mélancolie dont les suites eussent pu être terribles... Mais vous, madame, avez vous réfléchi à ce que vous voulez faire... Savez vous qu'en vous enfermant dans la mine d'Idria, vous vous condamnez sans nul doute à une mort plus ou moins lente... —Vous oubliez votre science, docteur. —Je puis m'abuser sur les résultats de mes recherches. —Alors vous oubliez Dieu! Tenez, Hals, il me semble que la résolution que je viens de prendre est une sorte de violence que je fais au ciel... Ce n'est plus un innocent qui est condamné, mais deux, aujourd'hui... Mon sacrifice, si vous appelez cela un sacrifice se dévouer pour ceux qu'on aime, rachètera la liberté de Carlo! J'ai tant prié, docteur, et la

miséricorde divine est si grande! —Que répondez vous à ces arguments là? dit Hals en se tournant vers l'abbé Fulda. —On ne ne raisonne pas le miracle, on le constate. Scientifiquement, humainement, la comtesse Alberti peut avoir tort, mais mon cœur, ma conscience de prêtre lui donnent pleinement raison. Agnès eût souhaité descendre le jour même dans la mine, mais ses amis lui firent comprendre que dans l'intérêt même de Carlo, il fallait qu'il eût le temps de s'accoutumer à la pensée de la revoir. Les surprises de la joie peuvent être dangereuses autant que celles de la douleur. Le cœur de l'homme peut éclater sous une commotion trop vive. Malgré son regret et son impatience, Agnès comprit la valeur des raisons qui lui étaient données. Elle accepta un retard imposé par la prudence et quand elle s'assit à la table de l'abbé Fulda elle se sentait complètement rasserenée.

(A suivre)

DOM SARDA

Sous ce titre: L'Univers et le Correo Catalan, le "Romanus" de l'Observateur a l'imprudence d'écrire ce qui suit:

"L'Univers a tort d'insister sur l'incident relatif à l'audience du Pape et à l'auteur du livre: "Le libéralisme est un péché." Il déclare que le témoignage du Correo Catalan, produit au su de Mgr l'évêque de Barcelone, a plus d'autorité que celui "d'un des chefs de pèlerinage" dont nous avons parlé. L'Univers a la main peu heureuse. Quand on n'est pas sur les lieux, il ne faudrait pas discuter ces choses. Mgr l'évêque de Barcelone sera très étonné d'apprendre que le témoignage du Correo a été "produit à son su." Si l'Univers connaissait les circonstances du pèlerinage catalan, il ne mettrait pas à ce point les pieds dans le plat." Voici le fait tel qu'il s'est produit. Je défie le Correo Catalan de contredire. Dans l'audience particulière qui a eu lieu—et à laquelle n'assistait pas le correspondant romain du Correo—l'évêque de Barcelone a présenté au Saint Père l'auteur de ce livre. Le Saint Père a passé outre, sans rien dire. C'est un témoin oculaire—un des chefs du pèlerinage—que je ne puis nommer, qui m'a raconté l'incident. Les autres chefs me l'ont confirmé. Quant au témoignage du Correo, "produit au su de Mgr l'évêque de Barcelone", je ne le discute pas car il n'est pas discutable. Le correspondant et le Correo sont des amis de l'auteur du livre. Si nous ne voulions laisser au correspondant romain de l'Observateur le monopole des grâces de style dont il use pour nous faire savoir qu'à son avis nous avons mis les "pieds dans le plat", il nous serait aisé de lui retourner son compliment. Mais nous avons quelque compassion de l'embarras où il s'est mis en imaginant son récit, sur la foi d'un témoin, qu'il déclare ne pouvoir nommer, et nous lui faisons grâce de toute représaille. Tontelois, ce que nous ne pouvons pas faire, c'est de lui passer la nouvelle affirmation par laquelle il espère pouvoir maintenir son premier récit, et nous allons lui prouver qu'il ne suffit pas d'être sur les lieux pour être bien informé. Rectifications d'abord ce que dit "Romanus" pour donner à entendre que le correspondant romain du Correo Catalan a parlé de choses dont il n'a pas été témoin. Il est vrai qu'à l'audience particulière dont parle aujourd'hui "Romanus", le correspondant du Correo Catalan n'assistait pas; aussi n'est-ce pas de cette audience qu'a parlé le correspondant du journal espagnol dans le récit que nous avons reproduit, mais de l'audience publique, sur laquelle on remarquera que glisse aujourd'hui si prestement le "Romanus" de l'Observateur. Cette distinction, d'ailleurs, ne saurait profiter au récit du correspondant de l'Observateur, car dans cette audience privée, comme dans l'audience publique, le Saint Père a daigné témoigner sa paternelle bienveillance au savant écrivain espagnol. Pour qu'on ne puisse à cet égard garder le moindre doute, nous n'avons qu'à citer le récit du pèlerinage espagnol que vient de publier le Revista Popular, récit "au bas duquel se trouve la signature du docteur Sarde." Parlant de l'audience publique, l'écrivain mis en cause rapporte ce qui

...Le pasteur du diocèse nous désignait respectivement par nos noms, et quand le mien fut prononcé, le Vicaire de Dieu demanda avec un intérêt plein de sollicitude: "Est-ce l'écrivain?" Et sur la réponse affirmative de Mgr l'évêque, Sa Sainteté a daigné nous adresser quelques paroles très affectueuses de bienveillance, et nous donner ensuite sa main sacrée à baiser, de telle sorte que ces paroles nous remplirent le cœur et que, volontiers, nous serions dès ce moment rentré en Espagne, sans prétendre ni désirer aucune autre récompense ultérieure de nos fatigues. Pourtant ce n'était pas fini. Un moment après, comme on présentait au Saint Père les offrandes jubilaires, Mgr l'évêque de Barcelone indiqua que l'offrande présentée par le Dr Sarde y Salvany était l'obole annuelle de la Revista.

Le Souverain Pontife, alors, étendit ses bras avec affection, nous prit la tête entre les mains en nous adressant ces mots, qui, quand même ils ne seraient pas imprimés sur ce papier, resteraient à jamais gravés dans notre cœur: "Specialem benedictionem tibi impertio et omnibus qui tecum in tua ephemeride adlaborant." Voilà pour l'audience publique. Pour l'audience privée accordée à un certain nombre de pèlerins, voici ce que nous lisons dans le récit de don Sarde y Salvany: Au côté de Sa Sainteté qui passait à travers les rangs des pèlerins, NN. SS. les évêques de Barcelone et de Huesca désignaient les noms de ceux qui étaient présents. Nous avons eu une fois de plus la faveur d'être un des présentés et de fixer ainsi les regards du Vicaire de Dieu, qui, levant sa main avec majesté pour nous bénir, nous dit de plus ce paroles en italien: "Scrivo, scrivo in difesa di Dio, e di Chiesa e di Papa."

En publiant ces détails, la Revista popular demande si le Diario de Barcelona, qui s'est emparé avec empressément du faux récit de l'Observateur, aura la loyauté de se rétracter. Nous faisons la même question, en souhaitant qu'il y soit répondu par la reproduction du récit de don Sarde y Salvany, qui fait si bonne justice, rien que par l'exposé des faits, de la fable imaginée par le correspondant romain de l'Observateur de compte à demi avec le fameux Fidelis, qui a envoyé un récit presque tout semblable au Journal de Bruxelles.

Quoi que fassent d'ailleurs ces correspondants pour le souci de leur loyauté, nous serions presque tentés de les remercier, leurs attaques tournant finalement au plus grand honneur du savant prêtre à qui nous devons cet admirable opuscule: Le libéralisme est un péché.

AUGUSTE ROUSSEL.

CAUSERIE

La tour Eiffel me fait rêver. A quoi cette grande machine pentelle bien servir? De près, c'est de la dentelle de fer. De loin, c'est un grand cierge. Mais après? Cette nouvelle tour de Babel ne me dit rien. Ce jeu coûteux ne me paraît pas de saison, quand les hôpitaux manquent du nécessaire, que les sociétés de secours ne peuvent fonctionner faute d'argent, que notre prodigieux gouvernement, faiseur de pauvres, est débordé par toutes les misères qu'il a créées. C'est vraiment le bon moment pour gaspiller son numéraire le long d'une échelle de trois cents mètres. Trois cents mètres! Le double que le monument le plus élevé du monde! Veuillez réfléchir. L'homme sera grand perché au sommet de ce clou. Jamais on n'aura porté aussi haut l'étendard de la civilisation. Le paon monte sur un arbre et regarde avec mépris tout ce qui est dessous; et si un concurrent prend une branche supérieure, le premier monte à la cime. Après la tour de 300 mètres viendra celle de 600 mètres, puis celle de mille mètres pour les Expositions futures, et le progrès sera encore plus grand. J'entrevois dans l'avenir nos descendants riant de nous à gorge déployée. Le mal n'est pas de vouloir aller haut. Nous avons les rochers des montagnes qui dépassent toujours toutes les tiges Eiffel du monde, même en les vissant les unes sur les autres. Le mal est de vouloir grimper comme des singes dans une cage, et de demander à l'ascenseur les émotions que le touriste sain et vigoureux peut obtenir à l'aide de son bon bâton ferré.

Il y en a qui se laisseront hisser

dans la lanterne et qui ne feraient pas une heure de chemin pour visiter une belle cime. Les aiguilles des Alpes deviendront jalouses de l'aiguille du Champ-de-Mars et bientôt on entourera d'un respect flatter ceux qui auront été poussés en haut de la tour Eiffel en les mettant sur le même rang que ceux qui ont gravi le Mont-Blanc. Mais ce n'est pas cela que l'on cherche. Il y a une autre idée dans cette construction aussi vaine que gigantesque, et une idée orgueilleuse. Ce qu'on veut, c'est affirmer la puissance de l'humanité, montrer que l'homme a le droit d'aspirer toujours plus haut, sans jamais s'arrêter dans ses conquêtes. C'est la matière qui jette son défi et veut reculer les limites de son empire en dominant les fleches de nos cathédrales. Car la tour Eiffel est le monument commémoratif de 89, le jalon qui est chargé de marquer et qui doit éterniser la proclamation des droits de l'homme et la rupture avec la loi de Dieu.

Voilà ce que beaucoup de personnes voient dans l'érection de cette colossale colonne d'acier, et je crois qu'ils ne se trompent pas. Un peu plus loin grandit lentement la basilique du Sacré-Cœur. On répond par la tour Eiffel, et si d'un côté on regarde à donner quelques francs, de l'autre on ne compte pas les millions. Les pauvres peuvent se plaindre, les déshérités peuvent gémir, le commerce peut ne pas aller. Qu'importe? Vous comprenez qu'il est grand temps de porter jusqu'aux nuages la bannière des Immortels Principes. Il y a aussi là dessous une petite affaire d'argent. Si noble que soit le projet, on peut lui demander d'être rémunérateur et les citoyens n'iront pas lire dans les airs leurs lettres d'affranchissement sans bourse délier. Les recettes promettent d'être fort belles. Mais les bénéfices de l'entreprise nationale retourneront-ils à la nation? Nous y avons tous participé par l'impôt. Soyons certains d'avance que notre sort n'en sera pas amélioré, pas plus que les œuvres qui nous sont chères, loin delà. Et glanant ces diverses pensées dans les conversations, je me suis dit qu'un jour peut-être la tour changerait de destination, et qu'au lieu de représenter stupidement dans sa rigidité les notions malsaines on pourrait l'envoyer, comme cadeau à l'Égypte pour remplacer, quantité contre qualité, l'obélisque qu'on lui a subtilisé.

BALEK

Propos Divers

Le bruit a couru, l'autre jour, que la poésie était ressuscitée. La saviez-vous morte? Pour moi, je la croyais encore pleine de vie, de santé et de bon appétit, ayant su, la semaine passée, par les voies officielles, que le gouvernement venait de couvrir d'or un poème de 150 vers destiné à commémorer en musique les grandes choses de 1789. Néanmoins, il n'en faut pas douter la poésie était morte, ou du moins si malade qu'elle n'en valait guère mieux. Par bonheur un passant enchanteré est venu, armé de la baguette à laquelle rien ne résiste, et voici que rayonnante de beauté, de jeunesse et de grâce, l'intéressante personne a reparu sur les planches subventionnées de la Comédie-Française. Cet enchanteur, il faut le nommer tout de suite, car vous supposeriez peut être qu'il s'agit d'un poète nouveau, nourri d'air frais et de sève de la muse parnassienne. Il a nom Théodore de Banville et publia son premier recueil de poésies vers 1841. Quant à sa pièce, elle a pour titre: Le Baiser; et si vous voulez savoir ce qu'elle vaut, apprenez que Gil Blas, par la plume d'un critique qui ne manque ordinairement ni de sens ni de style, la proclame "une adorable et divine merveille." Et, chose étrange, "cette merveille divine et adorable" a été comprise tout du premier coup par un public d'élite de qui on n'attendait point, à ce qu'il paraît, un pareil trait d'intelligence.

J'ai en cette joie, continue en effet mon critique, de voir que le public de la Comédie a compris comme il faut d'emblée les radieuses beautés dont fourmille ce petit chef-d'œuvre. Ça a été un ravissement général, et, par le caprice du poète, le public, pendant une demi-heure, a été emporté dans quelque rêve magnifique. Et, de fait jamais on n'a parlé au

théâtre un langage aussi délicieux... "Excusez du peu!" comme dit en quelque endroit de sa pièce le poète Banville. Mon Dieu! je sais bien ce que d'ordinaire en vaut l'aune de ces prosternements et de ces hyperboles, et que la camaraderie, l'intérêt de boutique, d'autres raisons encore très étrangères à la littérature, en font communément tous les frais. Mais cette fois le prosternement était général, l'hyperbole unanime, et la critique tout entière ne trouvait qu'à louer dans ce Baiser, œuvre étonnante et "géniale" comme ils disent aujourd'hui.

Il fallait donc à toute force voir Le Baiser: je l'ai vu. Après une longue vie consacrée aux lettres, lorsqu'a sonné l'heure de la retraite et du repos, j'imagine que ce doit être pour l'écrivain une suprême jouissance d'embrasser d'un regard toute son œuvre et de se dire: "Dans toutes ces pages que j'ai écrites, il n'en est aucune dont je doive rougir. Sans doute, il en est que j'aurais pu mieux faire, et peut-être ne dois-je attendre aucune gloire de les avoir lancées, imparfaites comme les voilà, au gré du vent qui souffle et de la mode qui passe. Mais si je n'en tire point de gloire, du moins je n'en garderai pas de remords. Elles n'ont pas trahi la vérité, elles n'ont pas scandalisé les faibles, elles n'ont sali aucune âme. C'est quelque chose cela et qui vaut mieux, lorsqu'on y pense bien, que les succès bruyants dont le souvenir inquiète la conscience." C'était cette pensée en lisant le récent volume où sous ce titre: Regard en arrière, M. Léon Aubineau a réuni quelques-uns des articles qu'il a publiés depuis tantôt un demi-siècle. Le plus ancien de ces articles remonte à 1843, le dernier est vieux de quelques mois à peine. Tous portent la marque d'un esprit qui de bonne heure a vu la vérité, et d'un cœur qui, toute sa vie, s'est proposé de la défendre. Même à ses débuts, à l'âge où le mirage de la renommée littéraire fascine tant de jeunes esprits, M. Aubineau considère cette renommée comme chose de nul prix, s'il faut pour l'acquiescer céder quoi que ce soit des droits de Dieu, de la vérité et de la justice. "Car, dit-il, de quoi pouvons-nous admirer et exalter les hommes? Sera-ce de la force ou de la vivacité de leur esprit, de la grandeur et de l'éclat de leur génie, puisque rien de tout cela ne dépend d'eux et que leur puissance ou leur volonté n'y est pour rien? L'usage seul leur appartient, c'est l'usage seul qu'il faut considérer."

M. Aubineau n'appartient pas, on le voit, à l'école de l'art pour l'art. Il admire l'écrivain non pour ce qu'il sait, mais pour ce qu'il fait; il ne professe point cette doctrine, très répandue en notre temps, que le talent justifie tout et que la seule chose qui importe c'est d'avoir du talent. Ce n'est pas aux lecteurs de l'Univers qu'il me faudra dire que, malgré ce dédain du talent ou plutôt à cause de ce dédain même, M. Léon Aubineau est devenu un écrivain du talent le plus élevé, vérifiant ainsi dans l'ordre des lettres cette parole de l'évangile: "Cherchez avant tout le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît."

(A suivre)

Conseil Législatif

Séance du lundi 11 juin 1888.

Présidence de l'honorable Boucher de LaBruère. La séance est ouverte à trois heures. L'honorable M. H. Archambault est présenté à la Chambre par les honorables MM. Garneau et Pelletier. L'honorable M. PELLETIER.—J'ai l'honneur de proposer comme avis de motion, que la Chambre sera appelée, jeudi prochain, à prendre en considération la démission de l'honorable M. Lavallée. L'honorable M. PELLETIER.—J'ai l'honneur de proposer que le nom de l'honorable M. Archambault soit porté sur la liste des membres des comités des contingents, des chemins de fer, de la Chambre de lecture et de la bibliothèque. Cette proposition est adoptée. L'honorable M. GARNEAU.—J'ai l'honneur de proposer que la liste des membres du comité des impressions soit transmise à l'Assemblée législative. Cette proposition est adoptée. Les projets de loi suivants sont transmis au Conseil législatif: Acte pour constituer en corporation les associations de bienfaisance et les sociétés nationales;

Acte augmentant les pouvoirs de la compagnie de marbre de Sherbrooke et de la compagnie de chaux et de marbre de Dudswell.

Acte constituant en corps politique et société "The Shamrock Amateur Athletic Association"; Acte pour amender l'acte de cette province 44-45 Vict., chap. 17, intitulé: "Acte pour assurer le paiement du constructeur et de l'ouvrier."

Le projet de loi suivant est adopté définitivement dans les formes réglementaires: Acte pour amender le chapitre 39 des Statuts refondus pour le Bas-Canada, quant aux lettres patentes émises avant le 2 août 1831.

L'ordre du jour appelle la continuation du débat sur la proposition de l'honorable M. Méthot: "Qu'il soit résolu que le comité des chemins de fer auquel a été renvoyé le projet de loi n° 24 reçoive instruction de le remettre à cette Chambre pour qu'il soit renvoyé au comité de législation, afin de décider sur la constitutionnalité de cette mesure."

L'honorable J. J. Ross.—Je n'ai pas l'intention d'entrer dans le mérite de la question. Je suis d'opinion, comme plusieurs membres de cette honorable chambre l'ont dit, que nous avons le droit de faire cette législation. Mais comme il s'est élevé des doutes sur la constitutionnalité du projet de loi, nous ferions bien, je crois, de le renvoyer au comité de législation, où l'on pourra faire une étude plus approfondie et arriver à une solution complète et finale. Je n'ai pas, par conséquent, d'objection à ce que cette proposition soit adoptée. L'honorable M. STANES.—Je ne m'oppose pas à la proposition, mais je ne permettrais pas de faire une suggestion à ce propos: c'est de modifier la proposition de manière à renvoyer le projet de loi au comité de législation, tout en le laissant devant le comité des chemins de fer.

L'honorable M. DEBOUCHÉVILLE.—Nous ne pouvons pas renvoyer le projet de loi au comité de législation, parce qu'il n'est pas devant cette chambre. L'honorable M. MÉTHOT.—Je n'aurais pas cru qu'en faisant cette proposition on m'accuserait, en cette chambre, de manquer de patriotisme et de céder des droits que nous garantissons à l'autonomie provinciale. Non, je suis prêt à prouver le contraire et à défendre l'autonomie des provinces toutes les fois que l'occasion s'en présentera. Le projet de loi qui fait l'objet de cette discussion a été renvoyé au comité des chemins; et je prétends que ce comité n'a pas le droit de juger la constitutionnalité de cette mesure et que cette prérogative appartient au comité de législation. Quelqu'un a remis en cette chambre des doutes sur la constitutionnalité de l'acte fédéral concernant les voies ferrées. J'ai cru qu'en renvoyant le projet de loi au comité de législation, qui est composé d'avocats éminents et des plus anciens membres de cette chambre, nous parviendrions à faire disparaître tout doute sur cette législation. Nous avons un tribunal pour juger la constitutionnalité d'une loi; pourquoi ne pas s'adresser à ce tribunal? Et lorsque le comité de législation aura décidé que nous avons le droit de faire une telle législation, il me semble que nous pourrions légiférer avec plus de certitude et de tranquillité. Quant à la question du patriotisme, je ferai remarquer à cette honorable chambre, en terminant mes courtes remarques, que ce ne sont pas toujours ceux qui jettent les hauts cris, qui servent le mieux les intérêts de leur pays.

L'honorable M. PELLETIER.—Je n'ai pas l'intention de m'opposer à la proposition de l'honorable conseiller pour la Vallière. Mais il me semble qu'en agissant ainsi, nous émettons nous-mêmes des doutes sur les droits dont nous jouissons. L'honorable M. MÉTHOT.—Pourquoi alors un comité de législation? Ce comité a été institué pour juger la constitutionnalité des lois. L'honorable M. PELLETIER.—C'est un des objets de ce comité, mais ce n'est pas le seul. Tout le monde est d'opinion que nous avons le droit de construire le chemin de fer en question. Si nous adoptons la résolution de l'honorable conseiller pour la Vallière, nous émettons alors des doutes sur ce droit. Cette question de doute ne devrait pas être soulevée en cette chambre. Si nous n'avons pas le droit de construire ce chemin de fer, nous ferons aussi bien de renoncer immédiatement au projet d'établir de nouvelles voies ferrées dans la province de Québec. Et pourtant le nombre des chemins de fer qui restent sous le contrôle de la province, d'après l'acte fédéral, n'est pas déjà trop considérable; car, en faisant des recherches, l'on a trouvé que le chemin de fer de Waterloo et Magog était le seul qui ne tombât pas sous la juridiction des autorités fédérales. Si nous décidons aujourd'hui de renvoyer le projet de loi au comité de législation, je crois que nous créons un précédent dangereux.

L'honorable M. GARNEAU.—Des questions analogues ont été soulevées dans l'autre Chambre, et l'on a passé outre. Je ne cite pas cela comme précédent, mais je suis d'opinion que nous ne devrions pas faire ce que la résolution nous demande. Si c'est le désir de la Chambre, cependant, qu'on renvoie le projet de loi au comité de législation, sur rapport du comité des chemins de fer, pourvu qu'on ne retarde pas les travaux de la session. Je ne proposerai

pas la troisième lecture avant que le comité ait fait rapport. L'honorable M. DeBoucherville.—Si le comité de législation fait rapport que la loi est ultra vires, la question sera décidée, mais si l'on demande que le comité des chemins de fer fasse rapport et que le projet de loi soit soumis ensuite au comité de législation, la procédure sera bien plus longue. Ce n'est pas le temps de discuter la constitutionnalité de la loi. On a soulevé des doutes sur cette constitutionnalité. Or, nous avons un tribunal pour juger la question. Renvoyons donc le projet de loi à ce tribunal.

Je n'assistai jamais aux délibérations de l'autre chambre mais j'ai vu par les journaux qu'elle avait demandé l'opinion des officiers en loi sur la constitutionnalité d'une loi, celle qui a rapport, je crois, au South Eastern. Ici nous nous trouvons en présence de la même difficulté. Nous avons à répondre à cette question : devons-nous, oui ou non, chercher à savoir si cette loi est constitutionnelle. Je réponds dans l'affirmative, et en conséquence je voterai pour la proposition de l'honorable conseiller pour La Vallière.

L'honorable M. HEARN.—La situation me semble bien claire : il s'est élevé des doutes et des divergences d'opinions et de vues ont été exprimées par les honorables membres de cette chambre. Le moyen proposé par l'honorable conseiller pour La Vallière me paraît le plus sage pour mettre fin aux difficultés. En effet, que dit la proposition : que le comité des chemins de fer remette le projet de loi à la chambre et que celle-ci le renvoie au comité de législation pour décider la question de constitutionnalité. Personne ne doit avoir d'objection à l'adoption de cette résolution, qui a pour but de faire disparaître les doutes actuellement existants. Le comité de législation se prononcera sur la constitutionnalité de la mesure, et la Chambre saura à quoi s'en tenir. En suivant ce procédé, nous arriverons à un meilleur résultat. Pour cette raison, je voterai en faveur de la proposition de l'honorable conseiller pour La Vallière. La proposition est adoptée. La séance est levée.

ANNONCES NOUVELLES

Soumissions.—A Gobeil Avis aux entrepreneurs.—A Gobeil Servante demandée.—Réd. M. J. A. Chevalier Assemblée Législative.—V. Gladi

CANADA

QUEBEC, 13 JUN 1888.

LA CHAMBRE

L'acte relatif à la nomination de deux magistrats de district pour la ville de Montréal, devant s'occuper des affaires de la cour de circuit, n'a pas été adopté sans de vives protestations de la part de nos amis.

L'honorable M. Taillon a exposé la situation sous son véritable jour. Il paraîtrait que le cumul des affaires litigieuses nécessiterait la nomination d'un ou même de deux juges punés pour la ville de Montréal. C'est au gouvernement fédéral de faire ces nominations, comme aussi il lui incombe de payer les émoluments des juges. M. Mercier, dans son empressement à caser son monde, prévient toute nomination qui aurait pu venir d'Ottawa, nommé deux magistrats de district avec un salaire de \$3,000 chacun. Voilà \$6,000 à la charge de la province, et qui devraient, rigoureusement parlant, être payées par le gouvernement d'Ottawa.

Voilà de l'économie à la Mercier. Quelques députés partisans du ministère croient avoir tout expliqué quand ils ont dit que c'est à la demande des citoyens de Montréal que cette création de magistrats a été faite. Belle affaire ! Est-ce qu'en bonne vérité le gouvernement Mercier a résolu d'accorder tout ce qu'on lui demande ? Nous pouvons nous attendre alors à un joli état de chose avant qu'il soit longtemps.

Le seul moyen convenable pour régler cette question des juges, eût été, à notre avis, de soumettre à la députation un projet de loi exposant la situation et mettant le gouvernement fédéral en demeure de nommer de nouveaux juges.

La chose s'est déjà pratiquée de la sorte, et nous avons eu justice d'Ottawa.—Mais non, on se hâte de combler la lacune, si lacune il y a, pour assurer le sort d'une couple d'avocats dans la débite. Et si l'on fait des représentations au ministère sur cet accroissement inutile dans les dépenses, celui-ci donne pour raison que les citoyens (lisez avocats) de Montréal le demandent.

L'honorable M. Flynn a pris la parole sur cette question et il a exposé que le mode constitutionnel en pareil cas est de s'adresser à Ottawa qui est chargé de pourvoir aux frais de la justice.

Le discours de notre ami a été tellement concluant, que M. L. O. David a proposé comme amendement que la nomination de ces magistrats ne se fera qu'un mois après la sanction de cette loi, afin de permettre au gouvernement fédéral de nommer les deux juges demandés et que si la nomination de ces juges est faite avant l'expiration d'un mois, la proclamation ne sera pas émise.

Cette tactique du député de Montréal-Est, n'était qu'un faux-fuyant, et n'avait d'autre but que de capter le vote des amis. Car M. David doit savoir que le gouvernement fédéral ne peut nommer de juges sans avoir de salaire à leur offrir. Comme l'a dit l'honorable M. Flynn, il faut que le salaire soit fixé avant la nomination, à cause de la question de l'indépendance.

L'amendement de M. David est adopté par le vote suivant :

Pour.—MM. Mercier, Shehyn, McShane, Turcotte, Gagnon, Duhamel, Cameron, Bisson, Cardin, Sylvestre, Martin (Rimouski), Morin, Rocheleau, Forest, Pilon, Bernatchez, Bover, David, Rinfret, Girouard, Laliberté, Lafontaine, D'Almeida, Lussier, Larochelle, Gladi Trudel, De Grosbois, Legris.—29.

Contre.—MM. Taillon, Lynch, Flynn, Picard, MacIntosh, Baldwin, Casgrain, Spencer, Owens, Hall, Johnson, Duplessis, Martin (Bonaventure), Beauchamp, Lapointe.—15.

Les projets de loi suivants sont adoptés en troisième lecture :

Acte pour voyager au règlement de certaines questions en litige entre les provinces de Québec et Ontario par voie d'arbitrage.

Acte concernant les beurreries et les fromageries.

Les projets de loi suivants sont adoptés en deuxième lecture :

Acte amendant l'acte 40 Vict., chap. 32, concernant la vie et la santé des personnes employées dans les manufactures.

Acte pour réduire le quorum de l'Assemblée législative à quinze membres au lieu de vingt.

PETITE GAZETTE

On dit que M. N. Bourgoin et D. Barry doivent être nommés, au mois de juillet, magistrats stipendiaires, au traitement de \$3,000.

La rumeur paraît s'accréditer de plus en plus que le successeur de l'honorable M. Ferrier au Sénat sera le Dr L. L. Désaulniers, ex-M. P. pour Saint Maurice.

L'hon. M. Laurier et le révd père Turgeon, recteur du collège Ste. Marie, Montréal, assistaient à la séance d'hier.

Le comité des licences s'assemblera aujourd'hui dans la salle de la tour, Assemblée législative.

La question du voyage de la députation au Lac St Jean, est venue incidemment sur le tapis, hier. Il est probable que la chose sera décidée définitivement dans le cours de la journée.

L'honorable M. Shehyn, trésorier, fera son exposé financier, vendredi.

Le premier ministre a annoncé qu'il soumettrait à la chambre, mardi prochain, des résolutions relatives à la question des biens des Jésuites. On répète que M. Mercier a offert \$400,000 au R. P. Turgeon pour un règlement définitif.

L'honorable M. Pelletier a donné avis qu'il proposerait demain, au Conseil législatif, que le siège de la division de Lanaudière soit déclaré vacant, par suite de la démission de l'honorable M. Lavallée.

La motion est d'une longueur désespérante.

Les Chevaliers de Malte parmi nous

Vous êtes bien aimable, mon cher Dionne, de m'inviter à éclaircir la question de l'existence de l'Ordre de Malte en Canada. Assurément, vous ne soupçonnez pas que je puisse avoir là-dessus des renseignements inédits : ce que je trouve je le livre à la presse sans retard ; il ne me reste jamais rien à cacher. Vous n'attendez donc de moi qu'un peu de raisonnement, et des commentaires susceptibles de guider les recherches. C'est bien ce que je ferai. Le Courrier du Canada est par excellence, depuis sa fondation, un recueil de travaux historiques où je serai toujours fier de caser mes humbles articles. Dans Québec, je compte pour amis tous ceux qui éduquent notre histoire. Entrons en matière. Disons que nous sommes en l'année

1800 et que le journal du capitaine John Knox tombe sous notre main pour la première fois. Nous y lisons : " Les principaux édifices de Québec sont : la cathédrale dont les murailles seules restent debout, le palais épiscopal, les collèges des Jésuites et des Récollets, les couvents des Ursulines et l'Hôtel de Dieu..... and a stately and unfinished house for the Knights Hospitallers."

Knox écrivait ces lignes le 19 octobre 1759, un mois après l'entrée des troupes anglaises dans Québec. L'année suivante, étant à Montréal, il parle de cette dernière ville :

" The streets are regular, the houses well constructed, and particularly the public buildings, far exceeding those of capital of Canada in beauty and commodiousness that of the Knights Hospitallers being extremely magnificent."

Le récit de Knox parut imprimé en 1769. Mais déjà, en 1762, The American Gazeetter avait publié ce qui suit :

The upper town (Quebec) is also well built and abounds with noble edifices, as churches, palaces, specially of the Bishop, the Courts, the House of the hospitaliers, which is a noble building of square stone said to have cost 40,000 livres."

L'année suivante (1763) une traduction de ces lignes parut à Livourne, en Italie, dans Il Gazzettiere americano :

" La casa dei Cavalieri Gerosolimitani, ch'è una fabrica superba di pietre quadre, e che dicesi esser costata 40,000 lire ster."

Etant donc, comme je l'ai dit, un lecteur de l'année 1800, je consulterais les ouvrages qui traitent des chevaliers de Malte, ceux du Père Charlevoix, de Ducreux, de la Potherie, etc., et n'y trouvant rien au sujet de l'Ordre de Malte en Canada, je dirais :

" Voici une découverte : les chevaliers de Malte ont autrefois possédé des résidences à Québec et à Montréal."

Bien entendu que je me garderais de mettre en doute les assertions de Knox et de l'American Gazeetter. Et je rendrais la chose publique, et je ferais croire à deux ou trois générations de nos compatriotes que c'est "arrivé."

Plus tard, en 1888, par exemple, un Canadien qui connaît parfaitement l'histoire de son pays, et qui puise dans mille sources dont le lecteur de 1800, n'a pas eu de l'avantage de se servir, dira :

" Entendons-nous : ceci n'est pas clair du tout. A présent que nous possédons des masses de renseignements sur le passé et que nous savons l'histoire de chaque pouce de terrain, depuis le lac Ontario jusqu'à Gaspé, nous voyons nettement qu'il n'y a pas de place pour les chevaliers de Malte. Nous voyons aussi que dans la classe des communautés, institutions, corporations ou compagnies publiques, il n'y a aucun espace libre où nous pourrions placer ces vaillants et admirables soldats de la chrétienté."

Le savant Canadien qui parle de la sorte en ce moment porte plus d'un nom — il signe : J. E. Roy, N. E. Dionne, J. M. LeMoine, &c. C'est à dire que les érudits s'accordent à repousser la légende créée par Knox.

S'il est vrai que le livre de Knox a paru en 1768, sept années après la publication de l'American Gazeetter, je n'en suis pas moins persuadé que Knox lui a fourni le faux renseignement, et cela avant que d'avoir imprimé son propre livre. Toute l'erreur vient de Knox, et pourtant il n'y a pas de sa faute : il a cru bien comprendre ce qu'on lui expliquait. Un Français de talent que j'ai piloté à Ottawa, vient de publier à Paris une description exacte de notre mécanisme administratif, mais il commet une erreur en disant que dans l'édifice de l'Est, est logée la cour des comptes. Il veut parler du bureau de l'auditeur des comptes. Nous n'avons pas de cour des comptes : ce qui n'empêchera pas les lecteurs du vingtième siècle de croire à l'existence de cette cour, si l'article de mon ami leur passe sous les yeux.

Tel est le cas du capitaine Knox. Le Benjamin Sulte qui l'a accompagné dans sa visite à Québec et à Montréal, n'a pas dû lui parler des Knights Hospitallers, mais lui, il a cru qu'il s'agissait de ceux-ci.

J'oppose donc l'impossibilité à l'assertion de Knox. Ce qu'il a cru voir n'a jamais pu exister. Au point où en sont nos recherches historiques, il n'y a plus de grandes lignes inconnues. Certains détails seulement sont encore enveloppés de mystère. L'établissement en Canada des chevaliers de Malte serait ce que j'appelle une grande ligne et ne se réduit pas à la proportion d'une affaire de détail. Non ! pas de chevaliers de Malte ici. Je le regrette pour le Canada.

Il y a eu, toutefois, une tentative d'établissement. Nous en parlerons dans un prochain article.

BENJAMIN SULTE.

DÉPÊCHES

LORD LANSDOWNE

Londres, 12.—Lord Lansdowne était présent à la dernière séance de la Chambre des Lords ; il fit son entrée au milieu des applaudissements des deux côtés de la Chambre.

PARLEMENT IMPÉRIAL

Londres, 12.—Aux Communes ce soir, M. Louis J. Jennings, député conservateur progressiste pour Stockport, a présenté une résolution contre la coutume fréquente et coûteuse de réorganiser le département des finances et du secrétariat de l'armistice, coutume ayant pour conséquences des extravagances, des pensions et des bonus prématurément payés. Le gouvernement s'oppose à cette résolution. Lord Charles Beresford se déclara en faveur ainsi que M. Bradlaugh et autres. On prit le vote et la résolution fut adoptée par 119 contre 94. L'opposition applaudit vivement en apprenant le résultat du vote.

EN ALLEMAGNE

Berlin, 12.—On rapporte que l'empereur d'Allemagne a eu ce soir une nouvelle rechute. Il faut lui injecter de la nourriture.

Bien que l'empereur soit un peu mieux, l'ingratitude existe dans tout l'empire. On redoute un changement qui ne serait pas prévu par les médecins. Le cartilage de l'épiglotte est devenu perméable, ce qui fait que les particules de nourriture et les gouttes de breuvage entrent dans les conduits respiratoires. Cela cause des accès de toux et des étranglements. L'empereur affaiblit rapidement. Les médecins admettent qu'il est dans une position presque désespérée. Le prince héritier de la couronne a été mandé au palais de l'empereur à minuit. Le Post annonce que la nouvelle canule placée dans la gorge de l'empereur est pourvue d'un appareil au moyen duquel on peut introduire de l'air dans les poumons au moyen d'une boule compressible dans le cas de difficulté dans la respiration.

Plus tard.—Le roi de Suède est arrivé ici. L'impératrice donne toute son attention à l'empereur. Elle a passé la nuit dernière à son chevet. On dit que la dernière fois que le prince de Galles était à Berlin, le docteur Mackenzie lui fit part de la phase actuelle de la maladie de l'empereur.

On dit que si l'empereur ne se rétablit pas une régence sera nommée aujourd'hui.

On espérait que la difficulté pour valser était due à une paralysie temporaire de l'épiglotte. C'est là cependant une espérance fautive. L'affection locale semble avoir atteint la bouche. Les appareils respiratoires sont en partie détruits ou au moins affectés.

LE MOUVEMENT BOULANGISTE

Paris, 12.—Une foule de journaux boulangistes viennent de faire leur apparition. Au nombre des plus importants se trouvent la Presse, du député Laguerre et la Révision, du député Vergoin. Alphonse Daudet a promis de fournir à cette dernière feuille une série d'articles ayant pour titre : " Le premier voyage et le premier mensonge." Ce titre a tout l'air d'une allusion satirique à la tournée électorale du général dans le département du Nord. La question est maintenant de savoir d'où provient tout l'argent ayant servi à la création de ces journaux.

Le mouvement boulangiste est actuellement dans un état de calme, mais il est néanmoins aussi fort que jamais et le général est encore l'un des hommes le plus en vue de France et il fera parler de lui avant longtemps.

BOLOGNE EN FETE

Rome, 12.—La ville de Bologne regorge de visiteurs accourus pour prendre part à la démonstration organisée en l'honneur de l'Université de Bologne.

Quatre-vingt-une universités ont envoyé des représentants qui sont au nombre de cent soixante. On compte neuf délégués américains.

Hier, les visiteurs ont été l'objet d'une réception splendide de la part des étudiants. Plusieurs d'entre ces derniers ont prononcé des discours chaleureux qui ont été applaudis vivement.

NOUVELLES D'OTTAWA

Ottawa, 12.—M. le maire Stewart et sa famille sont partis hier après midi pour New York où ils s'embarqueront demain pour l'Angleterre.

Il est entendu que l'hon. M. McLellan ministre des postes, a accepté le poste de lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse. Son successeur n'est point encore connu.

Son Excellence lord Stanley de Preston a été assermenté à trois heures hier après midi. Après la cérémonie M. le maire Stewart lui présenta une adresse au nom des citoyens d'Ottawa. Ce matin Son Excellence est partie pour Montréal et ce soir il prendra le bateau du Richelieu pour Québec.

Echos & Nouvelles

Personnel

Nous regrettons d'apprendre que l'hon. J. G. Blanchet, percepteur des douanes à Québec, est assez gravement malade.

Accident

Lundi soir, une jeune fille employée à la corderie du village Stadacona, s'est fait lacérer un bras dans les machines.

Ce qui froisse un plombier

Rien ne froisse un plombier comme d'acheter quoique ce soit dans une pharmacie de détail. Rien ne fait des meilleurs ou de plus beaux biscuits que la poudre de Crème de Tartre impériale. Vendu par tous les épiciers.

Industrie

M. C. Rochette du village Stadacona, fait construire, en ce moment, une grande briqueterie où il espère fabriquer 200,000 briques, cette année. Le nouvel établissement est dans le genre de ceux de Chicago.

Pèlerinage

Le pèlerinage de la St Vincent de Paul au sanctuaire vénéré de Ste Anne de Beaupré, qui aura lieu dimanche prochain à bord du vapeur Brothers, sera comme toujours très nombreux, car chacun sait qu'il est doublé d'une œuvre éminemment charitable. Aucune société plus que celle-là ne mérite d'attirer la sympathie, attendu qu'elle a pour unique but la bienfaisance. Ce pèlerinage sera sous la direction de Mgr Tétu, et Mgr Legaré accompagnera aussi les pèlerins.

Cheval blessé

Samedi après midi, le cheval de M. Gagnon, marchand de bois, rue Scott, est tombé du quai de Drum, sur la grève mise à découvert par la marée baissante et il a reçu une profonde blessure à la cuisse. C'est un cheval d'une certaine valeur et on espère le guérir.

Société St Jean Baptiste

Grand Banquet national—Salle Jacques Cartier—Lundi le 25 juin à 7 heures p. m.

Santés qui seront proposées 1° A Sa Majesté la Reine 2° A Son Excellence le gouverneur général 3° A Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la Province de Québec 4° la fête du jour proposée par M. Jules Tessier, M. P. vice président, réponse par le président, M. Amédée Robitaille. 5° A la France, "notre ancienne mère patrie," proposée par Son Honneur le maire de Québec, réponse par Monsieur Dubail, consul général de France. 6° Au Canada, proposée par M. H. J. B. Chouinard, M. P., ancien président général de la Société St Jean Baptiste, réponse par l'honorable Wilfred Laurier 7° A la province de Québec, proposée par l'honorable L. P. Pelletier, président de la Section Notre Dame, réponse par les honorables H. Mercier et L. O. Taillon. 8° A la Société St Jean Baptiste de St Sauveur, proposée par M. J. P. Rhéaume, réponse par M. Philéas Corrievau, président de la Société St Jean Baptiste de St Sauveur. 9° Aux Sociétés sœurs proposée par M. J. T. Bavery, président du comité du banquet, réponse par les présidents des sociétés St Georges, St André, St Patrice. 10° A la Presse, proposée par M. J. B. Caouette, réponse par Messieurs Ernest Pacaud, rédacteur en chef de l'Electeur et Thomas Chapis, rédacteur en chef du Courrier du Canada. 11° Aux Dames, proposée par M. Honoré Chassé, réponse par M. Arthur Delisle.

Les souscripteurs au banquet ont droit à une carte d'admission pour deux Dames, aux galeries à 8.30.

Il n'y a place que pour 400 couverts, et la vente des cartes sera close le 20 courant.

Dépôts de cartes chez Messieurs Octave Lemieux, 253 rue St Jean, Filteau & Frère, 27 Buade, J. E. Martineau, 129 St Joseph.

Les porteurs de cartes pourront réserver leurs places après le 20 à l'endroit où le plan de la salle sera déposé.

Tournée d'inspection

Lundi après-midi, le lieutenant-général Ross, commandant général des troupes anglaises au Canada, accompagné du lieutenant-colonel Duchesnay, député adjoint général, s'est rendu à Lévis et a visité les trois forts.

Le général a trouvé les forts et les canons dans un excellent état, et félicité le lieutenant-colonel Duchesnay de l'ordre parfait qui y règne.

Empoisonnement

Une petite fille de trois ans, enfant de M. Louis Bégin, cultivateur du village Soroste, Lévis, s'est empoisonnée en avalant de la potasse.

Le médecin désespère de la sauver.

Mort d'un vétéran

Les vétérans de nos grandes luttes disparaissent les uns après les autres et bientôt il ne restera plus que leur ineffaçable souvenir.

Dimanche dernier, le 10 du courant, M. Alexis Poulin, de St Victor de Tring, quittait cette vie à l'âge de 95 ans.

Ce brave vieillard avait assisté à la bataille de Chateauguay.

Concours philosophique

Au dernier concours de philosophie qui a eu lieu à l'Université Laval, M. Omer Plante a remporté la médaille Lansdowne.

Prochain camp

Il y a quelques jours les journaux annonçaient que le prochain camp du district de Québec serait tenu à St Thomas de Montmagny. Il appert maintenant que rien de définitif n'a été décidé. Les autorités militaires à Québec n'ont pas encore reçu d'instructions du ministère de la milice.

Elections du Tiers-Ordre

Les élections du Tiers-Ordre de Saint François, à Montréal, qui se font tous les trois ans, ont eu lieu dimanche et ont donné le résultat suivant :

Président, M. L. J. A. Derome ; vice-président, M. John O'Neil ; conseillers : MM. Paul Papp, M. C. Galarneau, M. E. Charpentier, Dr Jacques, J. J. Beauchamp, George Pichette, George Laurent, B. A. T. de Montigny, Edouard St Denis et F. X. Lanthier.

La congrégation qui compte aujourd'hui plus de 700 membres, a pour directeur spirituel M. B. I. Pelletier, P. S. S.

Triste accident

Une bien triste accident est arrivé vers 6.30 heures et samedi soir, à Rockliffe, à une couple de milles au-dessous d'Ottawa, sur la rivière Ottawa. Deux petits fils de M. T. Keefer ingénieur, Tom et Harry Palding, âgés de 9 et 11 ans, se baignaient dans la baie près de la résidence de leur grand père lorsque le vapeur "Empress" se trouva à passer. La baie est très profonde, mais elle est tellement remplie de saures et de croûtes de bois qu'elle n'est pas très profonde en cet endroit.

La vague du bateau les entraîna au large. Leur tante, Mlle Jessie Keefer, âgée de 23 ans, courut à leur secours, mais elle fut elle aussi entraînée à l'eau profonde et ils se noyèrent tous trois. Mlle Keefer n'est revenue que jeudi dernier de la Floride, où elle avait passé l'hiver. M. Keefer était parti lui-même samedi matin pour aller voir une autre de ses filles qui est très malade et madame Keefer était aussi absente lors de l'accident.

Les corps ont été retrouvés. Il n'y a que quelques mois, le fils Charles de madame Keefer tomba du pont de Lachine et se noya.

Le prix du charbon en Amérique du Sud

Une lettre de Glasgow, adressée à un marchand de la basse ville de Québec, dit que le prix du fret pour le charbon à Rio Janeiro, la Plata et le Cap Horn se maintient très élevé et que peu de navires reviendront à Québec pour leur second voyage. De plus les petits navires de 600 à 700 tonneaux qui se sont

rendus dans l'Amérique du Sud reviennent à Cardiff sur lest. C'est plus avantageux pour eux que de venir chercher du bois du golfe. Un certain nombre de navires sont nolisés de Galles à San Francisco et d'autres endroits à 32 1/2 du tonneau pour le charbon. Au nombre de ces navires sont l'Albertine, la Princess Alexandra et l'Abbottsford.

Pilules d'Holloway.

Dégout de la vie. Le dérangement de la foie est une des causes les plus actives des maladies graves, et la source la plus abondante de ces mélancoliques pires que la mort. Quelques doses de ces fameuses Pilules agissent avec magic en chassant les humeurs, et en repoussant les attaques de nerfs occasionnées par la chaleur, l'atmosphère impure, les excès ou les excitations épuisantes. La constitution la plus épuisée peut tirer quelque profit des Pilules d'Holloway, qui régulariseront l'action désordonnée galvaniseront les nerfs, accroîtront l'énergie des facultés intellectuelles, et feront renaitre la mémoire défaillante. En étudiant attentivement les instructions à suivre pour prendre ces Pilules en les mettant en pratique, le plus découragé reprendra bientôt confiance dans sa guérison.

Note commerciale

Dans les premières années de la Confédération nos exportations en fromage étaient de 6,141,000 livres, représentant une valeur d'environ \$550,000. Aujourd'hui ces exportations ont atteint le chiffre de près de 74 millions de livres représentant une valeur d'au-delà de sept millions de piastres.

La foudre à Sorel

Lundi après-midi, pendant une tempête qui a passé sur la ville de Sorel, la foudre est tombée sur la maison du chef de police, M. Noël Ladébauche. Le fluide électrique est descendu par la cheminée et a frappé le poêle de cuisine qui a été mis en pièces. Ensuite, chose singulière, il a labouré le plancher en y enlevant des milliers de copeaux, comme s'il avait été raboté. La foudre a touché Mme Ladébauche qui est tombée sans connaissance. Elle souffre encore aujourd'hui du choc qu'elle a subi. Elle est aliée et se plaint d'un feu intérieur qui la consume. Les médecins sont intrigués par cet effet étrange du tonnerre.

Bourse de Montréal

M. C. A. Vallée, ex-gérant de la succursale de la Banque Nationale à Montréal, a été élu hier membre de la Bourse de Montréal. C'est le deuxième de nos compatriotes qui arrive à cette position importante, et nous en félicitons cordialement notre ami M. Vallée.

De l'Asie en Amérique

Le vapeur "Batavia" est arrivé de Yokohama à Vancouver, C. B., après une traversée de seize jours. Il avait à son bord 34 passagers de première, au nombre desquels se trouvait Son Excellence F. S. Derosa, ministre du Portugal en Chine, qui s'en retourne dans son pays pour revenir plus tard à Washington comme ministre du Portugal auprès du gouvernement des Etats-Unis. Il y avait, en outre, à bord du "Batavia," 674 Chinois ; sur ce nombre, 519 iront à San Francisco, 76 dans différentes villes américaines et les autres au Canada. La cargaison de ce steamer se compose de thé, riz, soieries, etc.

Almanach des adresses

Nous accusons réception de l'Almanach des Adresses de la ville de Québec publié par A. B. Chénier et Cie. Le volume est aussi considérable qu'à l'ordinaire, et nous fournit tous les renseignements nécessaires sur la résidence et les fonctions de chacun des citoyens de Québec et des banlieues.

Mendicité

La mendicité, on le sait, est une des ressources les plus lucratives d'une certaine bohème. Des gens gagnent de 5 à 6 dollars par jour, vivent bien, et achètent même des propriétés.

Nous avons connu un homme qui, paraissant pauvre, avait deux maisons dans Philadelphie ; un autre qui a des propriétés dans la ville de Lyon, France. La mendicité a cela de merveilleux qu'elle peut s'exercer sous mille formes, et dont les procédés varient. Un proverbe affirme qu'il n'y a pas de sot métier. Cela est parfaitement exact, si par sot métier, l'on comprend celui qui ne rapporte rien.

Il y en a qui passent leurs journées à intéresser les bonnes âmes à leur sort lamentable.

En résumé, l'industrie de la mendicité s'exerce sous tous les formes. Le malheur est que les vrais pauvres en souffrent ; ces derniers supportent les conséquences de la défiance excitée par les abus ; et telle personne trompée par un.....escroc, refusera l'aumône à un pauvre diable, dans lequel il est impossible de distinguer le vrai du faux misérable.

AVIS AUX MERES

Le "syrop calmant de Mme Winslow, devrait toujours être employé pour la dentition des enfants. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, apaise toutes les douleurs, guérit la colique, et est le meilleur remède pour la diarrhée. Vingt cinq cents la bouteille. Québec, 5 mai 1888.

HEURES DE LA MARÉE

MARÉE HAUTE A QUÉBEC—1888

Table with 4 columns: Day, Juin, Matin, Soir. Rows for Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi, Dimanche.

N. B.—Le courant se fait sentir quarante-cinq minutes après la marée haute.

PHASES DE LA LUNE

Premier quartier de la lune, dimanche, le 17 juin

CAMPBELL'S CATHARTIC COMPOUND. Est effectif à petites doses, agit sans irriter, ne donne pas de nausées, et ne provoque pas de congestion.

ALLEN'S LUNG BALSAM. Le remède pour guérir TOUX, RHUME, ASTHME, BRONCHITE, etc.

SALSEPAREILLE du Dr. CHANNING. LE GRAND Purificateur du Sang ET MEDICINE DE PRINTEMPS.

Pot Pourri Japonais, Pots de Pot Pourri Japonais ou Jars de Rose. Coussins en Caoutchouc remplis d'air.

ON recevra à ce bureau, jusqu'à MARDI, le 15ème jour de juin 1888, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour Bureau de Poste, etc."

AVIS. A PARTIR DU 25 MAI 1888, et jusqu'à nouvel ordre, LA CAISSE D'ECONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUÉBEC, paiera à ses déposants un intérêt au taux de QUATRE POUR CENT.

AVIS. A PARTIR DU 25 MAI 1888, et jusqu'à nouvel ordre, LA CAISSE D'ECONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUÉBEC, paiera à ses déposants un intérêt au taux de QUATRE POUR CENT.

Servante demandée. LE CURÉ DE MANCHESTER, NEW-HAMPSHIRE, demande une servante qui pourrait remplir dans son presbytère les fonctions de cuisinière.



Assemblée Législative, QUÉBEC, 7 JUIN 1888.

Comité spécial sur la loi des Licences. EST DONNÉ que toutes personnes désirant être entendues devant ce Comité, pourront l'être.

AVIS. Mercredi et Jeudi, LES 13 ET 14 JUIN COURANT, jours fixés à cette fin, et qu'elles devront donner avis de leur intention d'être ainsi entendues, dès MERCREDI matin.

Terre à vendre DANS LE MADAWASKA. Etat du Maine.

MARTIN SAVAGE, DE ST-FRANÇOIS, dans le comté d'Arroostook, Etat du Maine, étant décédé, son bien se trouve en vente.

Pot Pourri Japonais, Pots de Pot Pourri Japonais ou Jars de Rose. Coussins en Caoutchouc remplis d'air.

J. E. MORRISSON, CHIMISTE et DRUGGISTE. 31, RUE BUADE, 31. Téléphone No 95.

COMPAGNIE DES STEAMERS DE QUÉBEC. LE SOLIDE, FORT ET BIEN ÉQUIPPÉ STEAMER "Miramichi," capt. A. BAQUET.

COMPAGNIE DES STEAMERS DE QUÉBEC. LE SOLIDE, FORT ET BIEN ÉQUIPPÉ STEAMER "Miramichi," capt. A. BAQUET.

LEVAIN ROYAL. Est le meilleur des levains de famille. Dix ans dans le commerce sans une plainte d'aucune sorte.

Dernière Edition. LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL. Son Excellence le gouverneur-général est arrivé à Québec ce matin par le bateau de la compagnie du Richelieu.

Une adresse lui sera présentée à trois heures cot après midi, sur la terrasse Frontenac, s'il fait beau temps, un rond à patiner, s'il fait mauvais temps.

Nous n'avons pas besoin d'inviter nos lecteurs à se rendre en foule à la réception faite au représentant de Sa Majesté.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que l'élection de M. Johnson, député de Mégantic, a été annulée par la cour de révision.

Jugement a aussi été rendu sur la demande en disqualification de M. Whyte, adversaire de M. Johnson. M. Whyte est disqualifié!

Personnel. Le père directeur des trappistes d'Oka et le père Jean Baptiste sont arrivés à Québec dans l'intérêt de leur couvent.

L'œuvre des Tabernacles. L'œuvre des Tabernacles date de 1682; la première personne qui se soit vouée à cette œuvre dans ce pays était Mlle Leber.

Examens. Les examens du baccalauréat-arts auront lieu le 16, 18 et 19 juin, et non pas le 18, 19 et 20, comme il a été annoncé erronément par plusieurs journaux.

L'Œuvre du pain. Vendredi, le 15 courant, à 8 hrs A. M., sera chantée à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Jésus, la grand-messe annuelle pour les Associés à l'Œuvre du pain.

Société St-Jean-Baptiste. A la dernière réunion mensuelle de la Société St-Jean-Baptiste de Boston, tenue le 6 courant, MM. R. C. de Beaumont, notaire, L. D. Demers, dentiste et le Dr L. P. A. Dorion, ont été admis membres de cette société.

Accident. Un accident est arrivé ces jours derniers, à Beauport. M. Caron, propriétaire du moulin à la petite chute, était à réparer la roue de son moulin, quand il fit un faux pas et tomba dans la chute.

Hôtel-Dieu. A l'occasion de la fête de Saint Antoine de Padoue, il y a fête religieuse à l'Hôtel Dieu. Il y a eu grand-messe ce matin. A deux heures cot après-midi, il y aura vêpres, sermon et salut.

Un toit d'église enlevé. Durant la tempête de ces jours derniers le toit de l'église catholique de St Eugène, diocèse d'Ottawa, laquelle a coûté \$80,000, a été enlevé et mis en pièces.

Ste-Anne la Pocatière. La St Jean Baptiste sera fêtée solennellement le 24 juin. M. Emile Castel et plusieurs autres élèves de l'école d'agriculture sont à la tête de ce mouvement patriotique.

Les rats de navires. Les officiers du steamer Vancouver ayant découvert trois jeunes gens cachés dans la cale du navire, afin de se faire transporter gratuitement en Europe, les ont traduits devant la cour de police à Montréal, mais ils ont été renvoyés.

Levez-vous! LEVAIN ROYAL. Est le meilleur des levains de famille. Dix ans dans le commerce sans une plainte d'aucune sorte.

BAZAR. POUR LA RECONSTRUCTION DU COUVET DE S. FELIX DU CAP ROUGE. Sous le patronage de Son Eminence le Cardinal Taschereau, Archevêque de Québec.

Le bazar s'ouvrira dans la maison d'école actuelle, à S. FELIX DU CAP ROUGE, à la fin de JUILLET prochain, à un jour qui sera annoncé plus tard.

Ornements domestiques. NOUS avons déjà eu occasion de parler à nos lecteurs de M. FRANÇOIS MARTEL, de l'ANCIENNE-LORETTE, qui s'occupe de l'entretien des jeunes arbres destinés à orner les devantures des maisons.

Avis au Clergé ET AU PUBLIC. JE soussigné donne avis au Clergé et au public que MM. Arthur Toussaint & Cie, de Québec, sont les seuls agents autorisés pour la vente de mes vins.

A. C. TOURNIER, Viticulteur à Sandwich, Ont. Tout vin offert en vente ne portant pas l'étiquette et un bouchon brûlé de la maison Tournier, doit être considéré falsifié.

J'ai analysé, pour M. A. TOUSSAINT & Cie, deux céchantillons de vin Port (vin rouge et Claret, fabriqués à Sandwich, Ontario, par M. A. C. Tournier.

Ces deux vins sont agréables au goût et possèdent un arôme particulier que l'on ne rencontre que dans les meilleurs vins.

A. Toussaint & Cie Marchands de Vins No. 111 RUE ST-PIERRE Québec, 10 Décembre 1887.—Jan. 711.

District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No. 990. MARIE ZÉLIA RENAUD, Demanderesse, JOSEPH VINCENT CLOUTIER, Défendeur.

Le GRAND ENNEMI. DYSPEPSIE. Une autre guérison remarquable.

ST-LEON. L'EAU ST-LEON n'est pas un remède dans le sens désagréable et pénible du mot, c'est au contraire un breuvage délicieux, rafraîchissant, exhalant un parfum agréable.

Levez-vous! LEVAIN ROYAL. Est le meilleur des levains de famille. Dix ans dans le commerce sans une plainte d'aucune sorte.

Levez-vous! LEVAIN ROYAL. Est le meilleur des levains de famille. Dix ans dans le commerce sans une plainte d'aucune sorte.

Frechon, Lefebvre & Cie 1645, Rue Notre-Dame Montréal FABRICANTS

d'Ornements d'Eglises et de Statues Religieuses. Vases sacrés—Garnitures d'autel—Lustres à cristaux—Chasubleries—Soiries—Linges d'églises. Nouvelles importations de Merinos, Say et Coton à tablier pour communautés religieuses!!!

CREDIT PAROISSIAL. C. B. LANCTOT, 1664, Rue Notre-Dame MONTREAL, P. Q.

Manufacturier de Statues de tous genres, Magnifiques choix de chasubleries, calices, ciboires, bronzes, Importateur d'ornements, bronzes, orfèvreries d'Eglises, Soies, Mérimos, etc.

Glace! Glace!! M. JOS. ST-PIERRE informe le public qu'il fournira cette année de la GLACE comme à l'ordinaire, aux personnes qui voudront bien s'adresser à lui.

BEHAN BROTHERS. NOUVELLES Etoffes à Robes! NOUS exhibons un lot choisi d'ETOFFES A ROBES (reçu dernièrement) à un prix nominal.

LA CAISSE D'ECONOMIE. Notre-Dame de Québec. Québec, 1er Mai 1888. LE ET APRES LE 15 JUIN PROCHAIN, LA CAISSE D'ECONOMIE paiera à son bureau, Haute-Ville, LUNDI, le 18 JUIN prochain, à SEPT HEURES ET DEMIE P. M.

LOTTERIE NATIONALE! Les tirages mensuels ont lieu le TROISIEME MERCREDI DE CHAQUE MOIS.

IMPERIAL CREAM BAKING POWDER. La plus PURE, la plus FORTE et la MEILLEURE NE CONTIENANT NI Alum, Ammoniac, Chaux, Phosphates ou autres matières nuisibles.

Tapis! Tapis! Tapis! NOUS avons l'honneur d'informer le public que notre ASSORTIMENT DE TAPIS pour la saison du printemps est maintenant complet.

JOs. HAMEL & Cie., COTE LAMONTAGNE. Québec, 25 mai 1888.—Jan. 783

